

OF du vendredi 27 Juin 2025 *Foufou (voitures)*

Les anciens combattants font un don aux écoles

L'association ACPG-CATM de Chaillé-sous-les-Ormeaux s'est dissoute, faute de sang neuf. Pour terminer en beauté, ses membres ont décidé de faire un don aux écoles.

Solidarités

Bernard Francheteau, 77 ans, est retraité et membre des ACPG-CATM (1) depuis une douzaine d'années. Âgé de 31 ans, Aurélien Lutique s'est engagé dans l'armée il y a dix ans. Soldat à l'origine, puis sergent, il a été mobilisé au sein de plusieurs théâtres de guerre à l'étranger, avant d'être blessé en opération. Installé à Chaillé (Vendée), il a rejoint les rangs de l'association en 2022.

En février, les deux hommes ont assisté, la mort dans l'âme, à leur dernière assemblée générale. « On a décidé d'arrêter. Le renouvellement est inexistant. Avec huit adhérents, dont une veuve, on n'est plus assez nombreux pour continuer », confie le septuagénaire.

Un crève-cœur dont il se serait bien passé. « Durant deux ans, j'ai été président par intérim et je me suis occupé du secrétariat et de la trésorerie. Mais ma santé ne me le permet plus... »

Des associations ouvertes à tous

Des regrets partagés par son cadet. « Aujourd'hui, de nombreuses associations d'anciens combattants sont contraintes d'arrêter, en Vendée, faute de sang neuf. J'ai moi-même perdu des hommes au combat. Honorer leur mémoire est essentiel, de même que celle de tous les soldats tombés pour le pays. »

Un devoir de mémoire qui ne doit pas être seulement l'affaire des militaires, mobilisés lors d'un conflit, souligne-t-il. « Il n'y a pas d'âge pour porter le drapeau lors d'une cérémonie ! Les associations d'Anciens combattants sont aussi ouvertes aux jeunes et aux personnes qui ne



Bernard Francheteau et Aurélien Lutique, anciens membres de l'association ACPG-CATM de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

PHOTO : OUEST-FRANCE

se sont jamais battues. Ils peuvent adhérer comme partisans. Pour les enfants, ça peut être l'occasion d'apprehender l'histoire de façon différente. »

Comment terminer en beauté et faire de cette fin quelque chose de solidaire et utile, à l'image de l'association ? « Deux choix s'offraient à nous, une fois les comptes soldés. Verser ce qui restait sur le livret à l'association départementale ou trouver autre chose », résume Bernard Francheteau.

Un don de 7 200 €

« Cet argent a été récolté par les

anciens enfants de Chaillé. Pourquoi ne pas le distribuer aux enfants d'aujourd'hui, dans cette commune ? Les établissements scolaires manquent souvent de moyens. » L'idée, venue d'Aurélien Lutique, a été approuvée à l'unanimité. « On a décidé de verser ce qui nous restait à parts égales, entre l'école privée Saint-Sauveur et l'école publique de la Vallée de l'Yon. »

Un don total de 7 200 €, dont les membres de l'association n'attendent rien, sinon le plaisir de donner un « coup de pouce ». Un désintéressement qui n'empêche pas l'espoir. « On manque tellement de porte-

drapeaux partout. Le devoir de mémoire ne doit pas s'éteindre. On a envie de dire aux enfants : venez porter les bannières, ça rend tellement fier ! »

Elisabeth PETIT.

Samedi 28 juin, à 11 h 30, cérémonie et remise du don, au monument aux morts.

(1) Association des combattants prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et territoires d'outre-mer et veuves.